

Saison 2021-2022

## ~ CHALLENGE INTERDISTRICTS ~

**Date** : Jeudi 26 Mai 2022

**RDV** : 8h00 ( encadrement )  
8h45 ( joueuses )

**Lieu** : COSNE SUR LOIRE

**Dislocation** : 18h00

**Encadrement** : Gianni GROPPPO et Chloé GUILLAUDAT

**Adversaires** :  
Sélection de l'Allier  
Sélection de la Creuse

**Convocations** : 12 joueuses

	<u>CLUB/ENTENTE</u>	<u>NOM</u>	<u>PRÉNOM</u>	<u>DATE DE NAISSANCE</u>
1	ASA VAUZELLES	DANTAS	IONA	08/04/2008
2	ESN 58	COCHELIN	ALIZE	18/01/2008
3	ESN 58	GADAT	JOELINE	16/07/2009
4	FC CHÂTEAU-CHINON-ARLEUF	ANDRADE FRANCISCO	CAMILLE	30/04/2010
5	FC NEVERS	RABBIA	MAILY	24/10/2008
6	RC NEVERS-CHALLUY-SERMOISE	TOUATI	LILYA	23/09/2009
7	SNID	ESTEYRIE	JADE	09/09/2008
8	SNID	VERGNE	ANAIS	17/12/2008
9	UCS COSNE	DUYCK	MORGANE	27/01/2008
10	UCS COSNE	GALKOWSKI	JADE	02/10/2008
11	US CERCY	MERLE	CANDICE	20/12/2010
12	US COULANGES	COSTA	JADE	30/09/2008

**Extrait règlement LBFCF : ARTICLE 27 – SELECTIONS**

C. Tout joueur de quelle catégorie qu'il soit, retenu pour un stage, un match de préparation, de sélection ou une rencontre inter Ligues ou inter Districts, est à la disposition de la Ligue ou du District intéressé.

F. Tout Club ayant conseillé à un de ses joueurs de s'abstenir de participer à un stage, à un match de préparation, de sélection, ainsi que le ou les dirigeant(s) responsable(s) sont passibles des sanctions prévues à l'article 209 des RG.

H. S'il ne répond pas à la convocation ou si les raisons invoquées, même pour un retard, ne sont pas acceptées, il est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun autre match avant la fin de sa suspension.

*Afin de faciliter au mieux le déroulement de cette action technique , nous demandons aux clubs listés ci-dessus de s'assurer du bon déplacement de leur joueurs.  
En cas d'absence justifiée, n'oubliez pas de prévenir la Commission Technique et Jeunes (section PPF).*

**Short - Maillot - Chaussettes mis à disposition**  
**Prévoir basket et vêtements selon le temps**  
**Déjeuner et Goûter pris en charge par le District**